

INFOS PRATIQUES

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES | PAUSE MÉRIDIDIENNE | ÉTUDE DIRIGÉE |
POST ÉTUDE | ACCUEIL DU MERCREDI | ALSH VACANCES SCOLAIRES

2023-2024



CONTACTS

Chers parents,

Ce livret, rédigé pour vous, a pour ambition de faciliter l'intégration des enfants dans leur environnement scolaire et périscolaire.

Nous vous invitons à le lire attentivement. Vous y trouverez des informations pratiques importantes pour le bon fonctionnement des différents services, les coordonnées et référents des structures municipales ainsi que le calendrier des vacances scolaires 2023/2024.

Pour toute correspondance avec les différents services, préférez l'envoi d'un mail et n'hésitez pas à consulter le site Internet de la Ville. Il vous renseignera sur les tarifs en vigueur, le règlement intérieur ou encore le calcul du quotient familial.

Un exemplaire du règlement intérieur vous est également remis par le service scolaire lors de l'inscription de vos enfants. Comme tout règlement, il doit être respecté, faute de quoi des pénalités ou sanctions seront appliquées (articles 4.3 et 82.2).

Toute inscription aux différents services périscolaires ou extrascolaires se fait par le biais du Dossier Périscolaire et Extrascolaire (DPE). Ce document indispensable est à rendre chaque année avant la rentrée scolaire au Service scolaire en mairie. Il vous permet d'effectuer vos réservations/annulations pour les temps d'accueil.

Le service scolaire

■ **Service scolaire** (*inscription, réservation, facturation*)

3 rue du Petit Ballainvilliers - 91160 Ballainvilliers
01 64 48 43 99 - scolaire@mairie-ballainvilliers.fr

Le service scolaire vous accueille :

lundi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30,
mardi de 14h à 19h, mercredi de 8h30 à 12h30
et les 1^{er} et 3^e samedi de chaque mois de 9h à 12h.

■ **Accueils périscolaires, pause méridienne et études**

Pôle Les Marais

8 rue de la voie verte - 91160 Ballainvilliers
Anelore Fourbé : 01 64 48 92 06 - 06 87 82 67 23
anelore.fourbe@mairie-ballainvilliers.fr

Pôle Les Hauts-Fresnois

101 rue des Hauts-Fresnois - 91160 Ballainvilliers
Sonia Kebiche : 01 69 63 37 74 - 06 38 16 23 01
sonia.kebiche@mairie-ballainvilliers.fr

■ **Accueils mercredis et ALSH vacances scolaires**

Tous les enfants de la ville sont accueillis à l'ALSH Les Marais.

8, rue de la voie verte - 91160 Ballainvilliers - 01 64 48 92 06
Directrices : Sonia Kebiche et Anelore Fourbé

■ **Portail famille : l'outil interactif accessible 24h/24**

Toutes vos démarches peuvent être faites en ligne depuis le portail famille : réservation, annulation, règlement de factures.

Connexion au portail famille via le site sur www.mairie-ballainvilliers.fr
Accès rapide, rubrique portail famille puis entrez votre n° d'abonné et votre mot de passe.




JOURNÉE TYPE EN PÉRIODE SCOLAIRE

- 7h-8h15 : accueil pré-scolaire
- 8h30-11h45 : temps scolaire
- 11h45-13h45 : pause méridienne
- 13h45-16h30 : temps scolaire
- 16h30-19h : goûter* et accueil post-scolaire
- ou
- 16h30-18h : goûter* et étude dirigée
- 18h-19h : accueil post-étude

* à fournir par les familles.

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

 **7h-8h15**
16h30-19h

 **Lundi, mardi, jeudi et vendredi**
(en période scolaire)

Matin  **7h-8h15**
Soir  **16h30-19h**

 Les élèves de l'école Les Hauts-Fresnais sont accueillis au pôle Les Hauts-Fresnais et ceux de l'école Les Marais sont accueillis au pôle Les Marais.

► Goûter fourni par la famille.

RÉSERVATION

Réservation de la semaine concernée jusqu'au **jeudi matin précédent** avant 9h, dans la limite des places disponibles.

Exemple :
pour réserver le 20 octobre, la réservation devra être faite au plus tard le 12 octobre avant 9 h.

ANNULATION

Annulation jusqu'à **2 jours ouvrés** avant la date (du lundi au vendredi) et avant 9h.

Exemple :
pour annuler le 21 septembre, l'annulation devra être faite au plus tard le 19 septembre avant 9h.

PÉNALITÉS

Pour toute présence non réservée, majoration de :
• 10 € pour le matin.



PAUSE MÉRIDIDIENNE

 **11h45-13h45**

 **Lundi, mardi, jeudi et vendredi**
(en période scolaire)

Reprise  **11h45**
Dépose  **13h35**

 Dans les restaurants scolaires des écoles.

RÉSERVATION

Réservation jusqu'au **jeudi** de la semaine qui précède la semaine de réservation et avant 9h.

ANNULATION

Annulation jusqu'à **2 jours ouvrés** avant la date concernée et avant 9h.

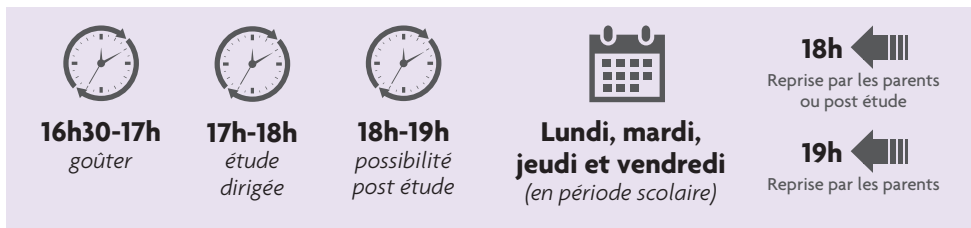
Pour les absences, un jour de carence est appliqué même si elles sont justifiées par un certificat médical au nom de l'enfant qui devra nous parvenir sous 5 jours.

PÉNALITÉS

Si l'enfant est présent et non inscrit, une **majoration de 15 €** sera appliquée.



ÉTUDE DIRIGÉE / POST ÉTUDE



📍 Dans les classes de l'école où sont scolarisés les enfants.

▶ Goûter fourni par la famille.



ÉTUDE DIRIGÉE

Les enfants sont inscrits durant toute l'année scolaire via le DPE sauf en cas de déménagement, séparation des parents ou problèmes de santé de l'enfant.

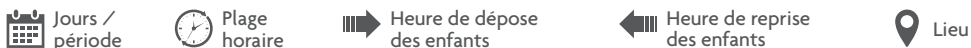
Différents forfaits vous sont proposés :

- Forfait 2 jours/semaine.
- Forfait 3 jours/semaine.
- Forfait 4 jours/semaine.

POST ÉTUDE

Après l'étude dirigée, les parents ont la possibilité de récupérer leur enfant à 18h ou de l'inscrire au post-étude de 18h à 19h via le portail famille.

Nb : tout retard à la fermeture des accueils entraînera des pénalités (article 4.3 du règlement intérieur).



ACCUEIL DU MERCREDI / ALSH VACANCES SCOLAIRES



📍 Un seul pôle d'accueil pour les deux écoles : Les Marais. Pas d'accueil sans inscription.

▶ Goûter fourni par la ville.

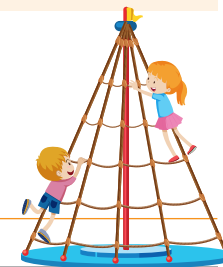
ACCUEIL DU MERCREDI

RÉSERVATION

Réservation du mercredi concerné **jusqu'au jeudi matin précédent** avant 9h, dans la limite des places disponibles.

ANNULATION*

Annulation possible **jusqu'à 2 jours ouvrés avant** la date concernée et avant 9h.



Exemple :
pour réserver le 11 octobre, la réservation devra être faite au plus tard le 5 octobre avant 9h.

ALSH VACANCES SCOLAIRES

RÉSERVATION

Petites vacances :
Réservation possible de la période concernée **jusqu'à 2 semaines avant** le début des vacances et avant 9h.

Vacances d'été :

- **Juillet et août :**
réservation avant le 10 juin.

ANNULATION*

Petites vacances :
Annulation possible **jusqu'à 1 semaine avant** le début des vacances scolaires et avant 9h.

Vacances d'été :

- **Juillet et août :**
annulation avant le 24 juin.

** Pour les absents inscrits, les jours réservés sont facturés sauf si l'absence est justifiée par un certificat médical au nom de l'enfant sous 5 jours.*

VACANCES SCOLAIRES 2023/2024

Rentrée scolaire : lundi 4 septembre 2023



VACANCES D'AUTOMNE

- Du samedi 21 octobre au dimanche 5 novembre 2023



VACANCES DE PRINTEMPS

- Du samedi 6 avril au dimanche 21 avril 2024



VACANCES DE FIN D'ANNÉE

- Du samedi 23 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024



PONT DE L'ASCENSION

- Du jeudi 9 mai au dimanche 12 mai 2024

VACANCES D'HIVER

- Du samedi 10 février au dimanche 25 février 2024



VACANCES D'ÉTÉ

- Samedi 6 juillet 2024

